21200048300017
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
COMMUNE DE CALCATOGGIO

DELIBERATION N° 09/2022 DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 202 4

Nombre de membres en exercice: 15
Nombre de membres présents: 13
Nombre de suffrages exprimés: 12

Séance du 9 Avril 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr CAMPINCHI Jean Laurent, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par Monsieur CHIAPPINI Charles Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	sement	Fonctionnement	nement	Ensemble	mble
Libellés	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	on déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents
		COMPTE ADMIN	COMPTE ADMINISTATIF PRINCIPAL	AL		
Résultats reportés Résultats affectés (compte 1068)		45 330,62		1 168 285,06	00'0	1 213 615,68
Opérations de l'exercice	466 332,96	402 775,15	741 943,67	954 599,15	1 208 276,63	1 357 374.30
TOTAUX	466 332,96	448 105,77	741 943,67	2 122 884,21	1 208 276,63	2 570 989,98
Résultats de clôture	7 x	-18 227,19		1 380 940,54	00'0	1 362 713,35
Restes à réaliser	793 539,00	00,000 000			793 539,00	00'009 099
TOTAUX CUMULÉS	1 259 871,96	1 108 705,77	741 943,67	2 122 884,21	2 001 815,63	3 231 589,98
RESULTATS DEFINITIFS	151 166,19			1 380 940,54		1 229 774,35
		COMPTE ADI	PTE ADMINISTATIF POUR			
Résultats reportés Résultats affectés (compte 1068) Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
hestes a realiser TOTAUX CUMULÉS						
RESULTATS DEFINITIFS						

gestion voté le 15 Avril 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan 2º Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités valeurs avec les indications du compte de de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Décide d'annuler les crédits suivants;

5° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

ô

Ont signé au registre des délibérations : MM CAMPINCHI Jean Laurent, CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, DEFRANCHI Jean Marie, DONZELLA Daniel, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, PACINI Jean Baptiste, POGGI-Marie-Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier, TONINI Nicolas.

Mr CAMPINCHI Jean Laurent. Pour expedition conforme Le Président,

Sceau de la mairie

COMMUNE DE CALCATOGGIO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Nº 10/2022

Concernant l'approbation du compte de gestion par Mr DERRACHE Smail, Receveur.

Séance du 9 Avril 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr CAMPINCHI Jean Laurent,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021;

Après d'être assuré que le receveur a repris dan ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a lieu de statuer ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- Demande à la juridiction financière pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :

Fait et délibéré à CALCATOGGIO le 9 Avril 2022,

Ont signé au registre des délibérations CAMPINCHI Jean Laurent, CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, DEFRANCHI Jean Marie, DONZELLA Daniel, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, PACINI Jean Baptiste, POGGI Marie Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier, TONINI Nicolas.

> Pour expédition conforme, Le Président.

Mr CAMPINCHI Jean Laurent.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 11/2022

SÉANCE DU 9 Avril 2022

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr CAMPINCHI Jean Laurent,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 9 Avril 2022 ce jour

Considérant qu'il y a lieu de statuer

Statuant sur l'affectation du resultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif présente :

☑ Un excédent de fonctionnement de 1 380 940,54 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	1 380 940,54
ALEGENTI DE L'ORGHOMELINEM I	1 380 940,34
A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	212 655,48
A) REODETAT BE EEXERGIBE procede du signe : (excedent) ou - (denot)	212 655,46
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	4 469 295 06
Ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent)	1 168 285,06
ou - (déficit)	
ou - (uelioit)	
C) RESULTAT Á AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	1 200 040 54
Of RESOLIAT A AFFECTER - A + B (Hors resies a realiser)	1 380 940,54
D) SOLDE D'ÉXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	49 227 40
D 001 (besoin de financement)	18 227,19
R 001 (excédent de financement)	- 18 227,19
1001 (excedent de illiancement)	
E) SOLDE DES RÈSTES A RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1	422.020.00
Besoin de financement	132 939,00
Excédent de financement.	-132 939,00
Excedent de infancement	
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	454 400 40
1) BLOOM BET MANGEMENT - D + E	151 166,19
DECISION D'AFFECTATION	1 380 940,54
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	1 360 940,54
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement	151 100 10
G) = au minimum couverture du besoin de financement F	151 166,19
	4 000 77 4 07
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	1 229 774,35

☐ Un déficit de fonctionnement de

Reporte le déficit de fonctionnement sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à CALCATOGGIO le 9 Avril 2022



Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal

A Calcatoggio le 9 Avril 2022

Nombre de membres en exercice 15

Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés

Certifié exécutoire par : Le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le

et de la publication le A CALCATOGGIO le /

Le Maire

Votes : Contre <u>O</u> Pour <u>1</u>2 Abstentions 🔬

Date de convocation : 1er Avril 2022



02A-212000483-20220409-12-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2022

République Française

Département de la Corse du Sud Commune de CALCATOGGIO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 Avril N°12/2022

BRE DE ME	MBRES
En exercice	Qui ont prix part à la délibération
15	13
	En exercice

L'an deux mille vingt-deux et le neuf avril à quatorze heures trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation 01/04/2022

Date d'affichage 10/04/2022

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie; Adjoints.

MM CARLOTTI Lisa (P), CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia (P), GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, TONINI Nicolas; Conseillers Municipaux.

Absents: POGGI Marie Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Ajustement des restes à réaliser 2022.

Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'ajuster lors du vote du Budget Primitif 2022, certaines opérations inscrites en reste à réaliser de la section d'investissement.

- Opération n° 1313 Elaboration du PLU : supplément de crédits en dépenses, article 202 + 10 000,00 €.
- Opération n° 2101 Acquisition Maison GIOVANNELLI: suppression de la subvention prévue de l'Etat, article 1321 90 300,00 €, supplément de crédits en recettes de la subvention de la région, article 1322 + 47 400,00 € suite au financement SADPMC à 60%, supplément de crédits en recettes, article 1641 + 86 000,00 € réalisation d'un emprunt pour financer le restant.
- Opération n° 2102 Acquisition Maison ORICELLI: suppression de la subvention prévue de l'Etat, article 1321
 66 600,00 €, supplément de crédits en recettes, article 1641 +103 400,00 € réalisation d'un emprunt pour financer le restant.

Il précise que ces modifications seront portées au Budget Primitif 2022 en « propositions nouvelles » pour les dépenses et en « recettes de l'exercice » pour les recettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'exposé du Maire et décide de modifier les opérations correspondantes ci-dessus présentées.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.

02A-212000483-20220409-13-2022-DE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2022

République Française

Département de la Corse du Sud Commune de CALCATOGGIO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 Avril 2022 N°13/2022

BRE DE ME	MBRES
En exercice	Qui ont prix part à la délibération
15	13
	En exercice

L'an deux mille vingt-deux et le neuf avril à quatorze heures trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation 01/04/2022

Date d'affichage 10/04/2022 Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie; Adjoints.

MM CARLOTTI Lisa (P), CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia (P), GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, TONINI Nicolas; Conseillers Municipaux.

Absents: POGGI Marie Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales exercice 2022.

Le Maire informe les conseillers que, conformément aux articles L. 1612-2 et suivants du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé chaque année à fixer les taux des impôts locaux.

Après examen du projet du budget primitif 2022 et considérant qu'une hausse de la fiscalité locale n'est pas nécessaire cette année ; le Maire propose aux conseillers de voter pour l'année 2022, les taux d'imposition suivants en précisant qu'ils demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent :

Taxe foncière (bâti)	16,20 *	1 546 000	250 452
Taxe foncière (n bâti)	35,04	4 500	1 577
CFE	8,69	220 400	19 153
		Produit attendu	271 182

^{*} Dont taux départemental 2020 de 12,25 % (soit 12,25 + 3,95).

Le Maire précise qu'il conviendra d'ajouter à l'article 73111 du Budget Primitif 2021 le produit de la compensation taxe d'habitation figurant sur l'état 1259 (353 180,00 €), à l'article 74833 le produit des allocations compensatrices de la cotisation foncière des entreprises (13 833,00 €), à l'article 74834 le produit des allocations compensatrices de la taxe foncière (1 280,00 €).

Le montant total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale pour 2022 se monte à 507 236,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit : 16,20% pour la Taxe Foncière (Bâtie), 35,04 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie) et 8,69 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.

Réception par le préfet : 12/04/2022 COMMINE DE CALCATOGG10 Cumuna di Calcatoghji

02A-212000483-20220409-14-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

République Française

Département de la Corse du Sud Commune de CALCATOGGIO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 Avril 2021 N°14/2022

NOM	BRE DE ME	MBRES
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont prix part à la délibération
15	15	13

L'an deux mille vingt-deux et le neuf avril à quatorze heures trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation 01/04/2022

Date d'affichage 10/04/2022

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, **DEFRANCHI Jean Marie; Adjoints.**

MM CARLOTTI Lisa (P), CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia (P), GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, TONINI Nicolas; Conseillers Municipaux.

Absents: POGGI Marie Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Subventions aux associations. Année 2022.

Le Maire rappelle aux conseillers que de nombreuses associations culturelles et sportives sont soutenues par la municipalité dans le cadre de leurs diverses activités et prestations qu'elles offrent à un large public tout au long de l'année.

Ce soutien se traduit notamment par l'attribution de subventions de fonctionnement qui leur sont versées tous les ans.

Pour l'année 2022, tenant compte des résultats obtenus par chaque association selon les critères précédemment énoncés et après examen des demandes par la commission compétente le 26 Mars 2022, le Maire propose au conseil municipal d'octroyer les montants suivants aux associations ci-après dénommées ayant envoyé leurs dossiers dans les délais prescrits :

AS Calcatoggio: 1 500,00 €; La Société Protectrice des Animaux: 1 500,00 €, CIN'ARTE: 1 200,00 €; Association Autour de la paroisse : 1 000,00 € ; I SPEGNIFOCHI DI CASAGLIO : 1 000,00 € ; SANT'ELISEO 800,00 € ; Société de chasse «la Calcatoggeaise» : 600,00 € ; Associu di I Cacciadori Calcatughjesi : 600,00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve l'exposé du Maire et décide d'attribuer ces subventions de fonctionnement aux associations pour un montant total de 8 200,00 € qui sera inscrit au Budget Primitif 2022, chapitre 65 : autres charges de gestion courante, article 6574 : subventions de fonctionnement aux autres organismes de droit privé.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.



02A-212000483-20220409-15-2022-DE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2022

Département de la Corse du Sud Commune de CALCATOGGIO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 Avril 2022 N°15/2022

NOM	BRE DE ME	MBRES
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont prix part à la délibération
15	15	13

L'an deux mille vingt-deux et le neuf avril à quatorze heures trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation 01/04/2022

Date d'affichage 10/04/2022 Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie; Adjoints.

MM CARLOTTI Lisa (P), CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia (P), GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, TONINI Nicolas; Conseillers Municipaux.

Absents: POGGI Marie Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Adoption du Budget Primitif 2022.

Monsieur Jean Laurent CAMPINCHI, Adjoint au Maire en charge des finances présente le rapport suivant. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'équilibre du Budget Primitif de la commune de CALCATOGGIO pour l'exercice 2022 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 101 050,00 €	2 101 050,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 132 136,00 €	1 132 136,00 €
TOTAL	3 233 186,00 €	3 233 186,00 €

Le Conseil Municipal en avoir délibéré,

- APPROUVE le rapport présenté par l'Adjoint au Maire en charge des finances,
- APPROUVE l'équilibre et ADOPTE le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2022 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 101 050,00 €	2 101 050,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 132 136,00 €	1 132 136,00 €
TOTAL	3 233 186,00 €	3 233 186,00 €

- CHARGE Monsieur le Maire et lui DONNE tout pouvoir d'exécuter le Budget Primitif pour l'année 2022.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à 13 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTIONS.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.



02A-212000483-20220409-16-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

République Française

Département de la Corse du Sud Commune de CALCATOGGIO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 Avril N°16/2022

Qui ont printer exercice part à la délibération
5 13

L'an deux mille vingt-deux et le neuf avril à quatorze heures trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation 01/04/2022

Date d'affichage 10/04/2022

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, **DEFRANCHI Jean Marie; Adjoints.**

MM CARLOTTI Lisa (P), CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia (P), GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, TONINI Nicolas; Conseillers Municipaux.

Absents: POGGI Marie Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Aménagement de trottoirs en bordure de la route de la plage.

Le Maire expose au conseil municipal que la plage de la Liscia est très fréquentée en saison estivale par de nombreux touristes et usagers locaux issus de la commune mais aussi de localités environnantes.

A ce titre la municipalité a déjà engagé de nombreux crédits afin que ce lieu puisse accueillir ce nombreux public dans les meilleures conditions : création d'une zone de mouillages organisés ; mise en place d'un poste de secours et de surveillance équipé; balisage du plan d'eau comprenant la ligne des 300 mètres, le chenal de vitesse, le chenal de traverse et la zone de baignade ; aménagement de douche et d'un accès pour les PMR ; acquisition d'un quad ; etc. A ces dépenses d'équipement il convient d'ajouter les frais importants occasionnés par le marché public relatif au nettoyage mécanique de la plage ainsi que les salaires et charges du personnel saisonnier de surveillance.

Afin de poursuivre dans cette dynamique, d'améliorer les conditions d'accueil du public et d'assurer la sécurité des nombreux piétons, le Maire propose aux conseillers d'aménager des trottoirs en bordure de la route de la plage.

Ce projet dont le coût a été estimé à 125 375,00 € HT soit 137 912,50 € TTC, peut bénéficier du financement de la Collectivité de Corse via le Fonds de Solidarité Territoriale (FST); car nonobstant son bénéfice pour les administrés de CALCATOGGIO ; son rayonnement dépasse le cadre de la commune.

Il propose donc au Conseil Municipal de réaliser ces travaux selon le plan de financement suivant :

- Coût HT de l'opération : 125 375,00 €.
- Subvention de la CDC (FST 70%) : 87 762,50 €.
- Participation communale : 37 607,50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'exposé du Maire et décide à l'unanimité de réaliser ces travaux d'équipement selon le plan de financement proposé.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.



02A-212000483-20220409-17-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

République Française

Département de la Corse du Sud Commune de CALCATOGGIO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 Avril N°17/2022

BRE DE ME	MBRES
En exercice	Qui ont prix part à la délibération
15	13
	En exercice

L'an deux mille vingt-deux et le neuf avril à quatorze heures trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation 01/04/2022

Date d'affichage 10/04/2022

Présents: MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, **DEFRANCHI Jean Marie; Adjoints.**

MM CARLOTTI Lisa (P), CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia (P), GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, TONINI Nicolas; Conseillers Municipaux.

Absents: POGGI Marie Laure, SQUAGLIA Pierre Xavier.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Création d'une aire de jeux.

Le Maire rappelle aux conseillers que la commune à récemment fait l'acquisition d'un bien immobilier afin d'y implanter un commerce de proximité multi-services.

En complément de ce projet, la municipalité a décidé qu'une aire de jeux pour enfants avec un « espace parents », sera réalisée sur le terrain cadastré Section A N° 379 d'une surface de 180 m², attenant directement à la bâtisse acquise par la commune.

Ces travaux comprenant le terrassement, le parking, l'accès à la plaine de jeu et son revêtement, la fourniture et l'implantation des jeux et du mobilier urbain ainsi que la fourniture et l'installation des clôtures a été estimé à 80 007,00 € HT soit 88 007,70 € TTC.

Le Maire précise que la totalité de la structure répond à la norme NF EN 1176-1 équipements et sols d'aires de jeux.

Il propose donc au Conseil Municipal de réaliser ce projet selon le plan de financement suivant :

- Coût HT de l'opération 80 007,00 €.
- Subvention de la CDC (Dotation quinquennale 40%): 32 002,80 €.
- Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 40%) : 32 002,80 €.
- Participation communale : 16 001,40 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'exposé du Maire et décide à l'unanimité de réaliser ce projet selon le plan de financement proposé.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.